



Genève, le 19 août 2020

**Le Conseil d'Etat**

3981-2020

Conférence des directrices et directeurs  
cantonaux des finances (CDF)  
Monsieur Ernst Stocker  
Président  
Secrétariat - Maison des cantons  
Speichergasse 6  
Case postale  
3001 Berne

**Concerne : Péréquation financière 2021 entre la Confédération et les cantons :  
audition annuelle sur le rapport de l'Administration fédérale des finances**

Monsieur le Président,

Votre lettre du 15 juin écoulé sur l'objet cité en titre et le rapport annexé de l'administration fédérale des finances ont retenu notre meilleure attention.

Les vérifications que nous avons opérées nous permettent de conclure que les calculs du potentiel de ressources effectués par l'administration fédérale des finances (AFF) sont bien basés sur les données que nous avons transmises et respectent les formules de calcul de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC).

Les contrôles réalisés sur les bases de données pour la compensation des charges liées à la structure sociodémographique nous permettent également de valider les calculs de l'AFF dans ce domaine.

En conclusion, nous validons les bases de calcul des chiffres de la péréquation financière pour l'année 2021 telles qu'elles nous ont été présentées dans le rapport de l'AFF.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

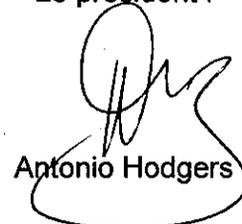
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière:



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers